MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le Ministre

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan le 29 MARS 2018

N°/Réf 1260 /MINADER/CAB/IG/DOPA

NOTE CIRCULAIRE

A l'attention de:

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et Départementaux de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Messieurs les Directeurs Généraux des Structures Sous-tutelle ;
Mesdames et Messieurs les Responsables de Projets

Objet : Appel à candidature au Prix National d'Excellence 2018, au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Dans le cadre de l'édition 2018 du Prix National d'Excellence, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) lance un appel à candidature pour les prix qu'il a la charge d'organiser. Institué en 2013, le Prix National d'Excellence a pour but de distinguer des hommes et des femmes, pour la qualité de leur travail et l'importance de leur contribution au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Liste des prix et filières concernées

- Prix d'excellence du meilleur producteur agricole de vivriers (arachide) ;
- Prix d'excellence de la meilleure société coopérative de forme civile des cultures pérennes (café) ;
- Prix d'excellence de la meilleure initiative en matière de valorisation des productions agricoles (karité).

Critères de candidature

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnes physiques ou morales résidant sur le territoire national, remplissant les conditions applicables à chaque Prix ;
- nul ne peut être candidat s'il a été classé premier, au titre d'un ou plusieurs Prix d'Excellence, pendant trois (3) éditions consécutives.

.../...

Immeuble de la Caistab (Abidjan-Plateau) 24ème Téléphone : (00225) 20 21 31 53 – 20 21 54 7
Fax : (00225) 20 21 36 10 – E-mail : touraman@hotmail.com – B.P. V 82 Abidjan – Côte d'Ivoire

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé :

- de la photocopie de la pièce d'identité du candidat ;
- du Curriculum Vitae (CV) pour les personnes physiques ;
- d'une fiche de présentation de la structure pour les personnes morales ;
- d'une photo d'identité en couleur du candidat (personne physique) ou représentant de la structure (personne morale) ;
- d'un questionnaire dûment renseigné par le candidat, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

Lieux de retrait des dossiers

Le questionnaire concernant chaque Prix est à retirer auprès des Directeurs Régionaux et Départementaux du MINADER.

Lieux de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature est à déposer auprès des Directeurs Régionaux et Départementaux du MINADER.

Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers auprès de Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et Départementaux du MINADER, est fixée au **vendredi 20 avril 2018, à 16H30mn, délai de rigueur**.

Missions des Directeurs Régionaux et Départementaux du MINADER

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et Départementaux sont chargés :

- de procéder, sous la supervision des autorités préfectorales, à une information et une sensibilisation de proximité, à travers notamment l'affichage des informations relatives audit prix, dans les Préfectures et Sous-préfectures, les Conseils Régionaux, les Mairies, les Services Agricoles Déconcentrés, les structures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et en tout autre lieu où cela s'avère nécessaire ;
- de mettre à la disposition des postulants les informations relatives aux différents prix ;
- de réceptionner les dossiers de candidature ;
- de vérifier, en présence des candidats si le dossier de candidature est complet ;
- de mettre sous pli fermé le dossier de candidature et de mentionner l'intitulé du Prix sur l'enveloppe ;
- d'acheminer à la DOPA les dossiers de candidatures sous pli fermé, **au plus tard le 30 avril 2018.**

Ampliation : Mesdames et Messieurs les Préfets de Régions et de Départements.

Pièces jointes :

- Questionnaire concernant le Prix relatif à l'arachide ;
- Questionnaire concernant le Prix relatif au café ;
- Questionnaire concernant le Prix relatif au karité.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
MINISTRE

Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

Immeuble de la Caistab (Abidjan-Plateau) 24ème Téléphone : (00225) 20 21 51 53 – 20 21 54 77
Fax : (00225) 20 21 36 10 – E-mail : touraman@hotmail.com – B.P. V 82 Abidjan – Côte d'Ivoire